

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS n° 2023 / 6305 du 06 décembre 2023
Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023/ 1739 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube

Considérant que les parlementaires du département sont membres de droits du conseil territorial de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Aube dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Damien PATRIAT FHF / Hôpitaux Champagne Sud	En attente de désignation
Céline MORETTO FHF / Groupement Hospitalier Aube-Marne (GHAM)	En attente de désignation
Alexandre THIEBAULT FEHAP / CRRF COS	En attente de désignation
Quitterie DE ROLL FEHAP	En attente de désignation
Mathieu FRAPPIN FHP / Korian les Vergers	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Nathalie MICHAUT-LABOSSE EHPAD Ervy-Le-Chatel	En attente de désignation
Sébastien DARY Fédération ADMR Aube	Aurélia MAPELLI Fédération ADMR Aube
Laurence LOPEZ SYNERPA	José ABRANTES SYNERPA
Eugénie LEMAIRE NEXEM	En attente de désignation
Laurent HUBERT FEHAP	Marie-Céline CARRAT FEHAP
Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
Cathy NOELL IREPS Grand Est	Céline ANDRE-JEAN IREPS Grand Est
Jacques LEVEAU Croix-Rouge Française	Jean LAUVERGEAT Croix-Rouge Française
Jean-Luc GRILLON Réseau Sport Santé Bien Etre	Vanessa MAZZUCOTELLI Réseau Sport Santé Bien Etre

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Jean-Paul MIR URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Jérémie GOUDOUR URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Yves NOIZET URPS Pharmaciens	En attente de désignation
François-Régis VERNEL URPS Masseurs-kinésithérapeutes	En attente de désignation
Marion THIBORD URPS Orthoptistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des internes en médecine (e)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Stéphanie PAVAN HUMLER CPTS Sud-Est Aubeois	En attente de désignation
Delphine BLAQUE FEMAGE	Ophélie HENRY FEMAGE
David LAPLANCHE CPTS Troyes Champagne Métropole	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Yvan BERTIN FNEHAD / HAD GCS PATCS	Sabine POLO FNEHAD / GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Michel VAN RECHEM CDOM 10	Christiane DALO CDOM 10

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Elisabeth QUIGNARD Les Petits Frères des Pauvres	Nastasia HOLLENDER Les Petits Frères des Pauvres
Marie-Line OLIANAS UNAFAM Aube	Danielle LOUBIER UNAFAM Aube
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Marie-Céline CARRAT CDCA - PH	En attente de désignation
Daniel LIEBAULT CDCA - PA	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Gaëlle DUPRE Conseil Régional	Marc SEBEYRAN Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
Emmanuelle RENNEVILLE Conseil départemental de l'Aube	Sylvie PLIQUE Conseil départemental de l'Aube
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Isabelle ARNOULD-YUNCK Conseil départemental de l'Aube	Lionel BENITTE Conseil départemental de l'Aube
Représentants des communautés (d)	
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
Fadi DAHDOUH Mairie de Troyes	Marie-Thérèse LUCAS Mairie de Romilly-sur-Seine
Pervenche VANCILLI Communauté de communes du Barséquanais en Champagne	Solange GAUDY Communauté de communes d'Arcis- Mailly-Ramerup

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Le préfet de l'Aube ou son représentant	Le préfet de l'Aube ou son représentant
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Gilles GROUVEL CPAM de l'Aube	François REY CARSAT du Nord-Est
Edith GIROST MSA	Carole PICARD CARSAT du Nord-Est

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Véronique GERAUDEL Mutualité Française Grand Est	
Isabelle BLIN Association Les Ateliers des Petites Herbes	

Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
Valérie BAZIN-MALGRAS	
Jordan GUITTON	
Angélique RANC	
Sénateurs (sénatrices)	
Vanina PAOLI-GAGIN	
Evelyne PERROT	
Représentant d'un comité des massifs	

Article 2 :

Le Président du Conseil territorial de santé de l'Aube est Monsieur Michel VAN RECHEM.
La vice-présidente est Madame Emmanuelle RENNEVILLE.

Article 3 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

L'arrêté n° 2023/ 1739 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube est abrogé

Article 5 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

P/. La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est


Virginie Cayré

Frédéric REMAY